



Abattage de porcs mâles entiers : situations contrastées dans l'UE

L'abattage de mâles entiers gagne en importance dans l'Union européenne, mais les écarts entre pays sont énormes. L'arrêt total de la castration est programmé pour 2018.

La production de porcs mâles entiers a pris de l'importance dans l'actualité des filières porcines en Europe pour des questions de bien-être animal, mais aussi parce qu'elle permet de réduire les coûts de production : meilleure efficacité alimentaire, croissance plus rapide, taux de muscle plus élevé, épargne de temps de travail au stade de l'élevage... Toutefois, la question reste posée de l'augmentation du taux de carcasse à odeur sexuelle, de leur détection sur la chaîne d'abattage et de leur valorisation. Plus généralement, l'appréciation, par les différents marchés, de carcasses issues de mâles non castrés plus maigres reste à analyser.

Ce sujet de la castration a pris de l'importance au Royaume-Uni à la fin des années 90, suivi par les Pays-Bas depuis 2007, puis l'Allemagne. Un accord volontaire de différentes organisations européennes (la déclaration de Bruxelles pour l'arrêt de la castration en 2018) prévoit de privi-

légier l'arrêt de la castration pour éviter la douleur des animaux, sans qu'une réglementation ne se mette en place.

Cet article propose un tour d'Europe de la situation de différents pays de l'UE et des dispositions prises vis-à-vis de l'arrêt de la castration.

Castration rare au Royaume-Uni

Au Royaume-Uni, la réglementation sur le bien-être des animaux d'élevage stipule que les porcs mâles peuvent être castrés à condition que les moyens employés n'induisent pas de déchirure des tissus. Si la castration est effectuée après le septième jour de la vie, l'intervention doit être effectuée par un vétérinaire conformément aux dispositions de la loi sur la protection des animaux de 1954 (Amendement S.I. 2003). Cependant, actuellement, la castration est rare au Royaume-Uni. Les abattages de mâles

entiers sont estimés à environ 5 millions de porcs, soit la quasi-totalité des porcs mâles abattus.

L'Irlande est fortement influencée par les règles du Royaume Uni, en raison de l'importance des exportations vers ce pays. Environ 1,4 million de mâles entiers sont produits dans ce pays.

Abandon progressif de la castration depuis 2009 aux Pays-Bas

Aux Pays-Bas, courant 2007-2008, les organisations de bien-être animal ont lancé le débat sur la castration des porcs, qui a conduit, en 2008, à l'introduction d'une mesure provisoire forçant les producteurs à la pratiquer sous anesthésie. Mais les débats dans le pays ont poussé les producteurs à abandonner progressivement la castration : rapidement, les chaînes de distribution et de restauration l'ont imposée à leurs four-

Tableau 1 : Estimation des abattages de mâles entiers dans l'union européenne en 2013

	Nombre de mâles entiers abattus	% abattage national total	Abattage mâles entiers/mâles (%)	Pratique immuno-castration	Méthode de détection
Espagne	> 15 millions	> 35 %	70 % à 80 %	Non	Aucune
Portugal	2,1 millions	> 35 %	70 % à 80 %	-	Aucune
Grèce	700 000	> 40 %	70 % à 80 %	-	Aucune
Royaume Uni	5 millions	50 %	> 90 %	-	-
Irlande	1,4 million	50 %	> 90 %	-	-
Pays-Bas	5,35 millions	31 %	60 % à 65 %	Non	Nez humain surtout
Allemagne	3,5 millions	6 %	12 %	-	Nez humain
Danemark	500 000	2 %	5 %	Non	-
France	1,5 million	6 %	12 %	-	Nez humain
Belgique	Peu	0 %	0 %	Oui	-
Italie	Peu	0 %	0 %	-	-
Pologne	Peu	0 %	0 %	-	-

En Espagne, plus de 15 millions de mâles entiers sont abattus chaque année, soit plus du tiers des abattages nationaux.

Source : Ifip d'après sources diverses

nisseurs, la vente de viande provenant de porcs mâles «non castrés» démarrant au printemps 2009. Vion, premier abatteur du pays, est très moteur dans les programmes d'abandon. Au total, environ 5,4 millions de mâles entiers ont été abattus aux Pays-Bas en 2013. De plus, une partie des mâles entiers produits aux Pays-Bas sont abattus en Allemagne.

Les discussions sur le mâle entier aux Pays-Bas ont fait tâche d'huile en Allemagne, dont l'abatteur Tönnies Fleisch est devenu de loin le premier faiseur. L'entreprise a démarré cette activité en 2008. En 2013, les abattages de mâles entiers allemands ont atteint 2,5 millions de têtes. Rappelons qu'en 2006, les salaisonniers allemands refusaient d'acheter de la viande de porc provenant de pays qui ne castraient pas les mâles.

Abattage de porcs entiers en Espagne : une pratique ancienne

En Espagne, plus de 15 millions de porcs charcutiers abattus ne sont pas castrés. Cette pratique est ancienne et très antérieure au débat sur le bien-être animal. Le choix résulte d'une meilleure rentabilité en élevage, de nombreux produits espagnols de charcuterie-salaison étant tolérants aux odeurs de verrat. De plus, cause ou conséquence, les porcs sont abattus plus légers, ce qui réduit les risques d'odeur.

Au Portugal, quelques régions auraient déjà abandonné la castration.

Une grande partie de la France se prépare à la non-castration pour 2018. La Cooperl a souhaité amener une partie de

ses producteurs à abandonner la castration. En 2013, le nombre de mâles entiers produits a dépassé 1,5 million de têtes. L'entreprise pénalise les mâles entiers odorants selon la convention professionnelle appliquée aux porcs « pifs ou verrasons ». Le pourcentage de porcs odorants serait inférieur à 5 % selon la technique de détection du nez humain.

La castration domine encore en Belgique et au Danemark

Parmi les grands producteurs de l'UE, la Belgique et le Danemark continuent de castrer de manière très dominante.

En Belgique, la forte implication de la distribution belge afin d'arrêter la castration,

Tableau 2 : Abattages de porcs dans l'Union européenne en 2013
Pays abattant plus de 2 millions de porcs par an

	Abattages 1000 têtes	Abattages 1000 tonnes	Poids d'abattage en kg
Allemagne	58 755	5 507	93,7
Espagne	41 439	3 437	83,0
France	23 916	2 155	90,1
Pologne	20 263	1 786	88,2
Danemark	19 132	1 591	83,2
Pays-Bas	13 793	1 289	93,4
Italie	13 460	1 631	121,1
Belgique	11 916	1 131	94,9
Roy.Uni	10 026	833	83,1
Portugal	5 489	367	66,8
Autriche	5 417	528	97,5
Roumanie	4 693	421	89,8
Hongrie	4 017	368	91,5
Irlande	2 904	239	82,4
R.Tchèque	2 767	243	87,8
Suède	2 558	235	91,8
Finlande	2 146	191	88,8
UE 28	250 806	22 563	90,0

Source : Ifip d'après Eurostat, sources nationales

A l'échelle de l'Union européenne, le nombre de mâles entiers produits est d'environ 34 millions, soit 27 % des 125,2 millions de porcs mâles.

« En bref »

L'Ifip estime en 2014 que près de 14 % des carcasses sur les 250 millions de porcs abattus en Europe sont issus de mâles entiers soit près de 34 millions de carcasses. Les Pays-Bas, l'Allemagne et la France sont les pays qui ont fortement augmenté la production de mâles entiers ces cinq dernières années. La Belgique mise davantage sur l'immunocastration.

la range parmi les pays les plus avancés sur ce sujet. Les supermarchés laissent aux producteurs le choix entre la vaccination ou la production de mâles entiers. En revanche, une majorité d'abattoirs n'acceptent pas de mâles entiers, considérant la méthode du « nez humain », seul disponible industriellement, insuffisante pour détecter « l'odeur de verrat ». Ainsi, les opérateurs optent plutôt pour l'immunocastration. En décembre 2013, la Belgique (ILVO) a annoncé que 8 % des élevages étaient en immunocastration et 3 % en mâles entiers.

Dans les années 90, le Danemark se préparait à arrêter totalement la castration, mais la crainte de pertes de débouchés, notamment sur le marché allemand, a conduit à l'abandon de ce projet. Aujourd'hui, la quasi totalité des porcs mâles sont castrés. Depuis 2009, les producteurs danois utilisent un analgésique complété avec une substance à action anti-inflammatoire (NSAID). Au Danemark, l'abattoir de Ringsted est équipé d'une machine de détection du Scatol (détection unique du Scatol et Indole).

Méthode de détection des odeurs non infaillible

Pour détecter la présence éventuelle « d'odeur de verrat » les entreprises qui abattent des mâles entiers se basent essentiellement sur la méthode du « nez humain » (ou human nose). Selon les différentes études, elle n'est pas infaillible, mais permet de limiter le risque de mise sur le marché de viandes odorantes.

En Allemagne, la détermination de la présence de l'odeur est binaire : l'odeur est soit présente, soit absente. La méthode de détection d'odeur « human nose » est définie dans un cahier des charges appelé « QS ». En revanche, les Pays-Bas

Volonté européenne d'abandonner la castration

Fin 2010, 18 organisations européennes de la filière porcine ont signé un engagement volontaire visant à passer à la castration par analgésie et/ou sous anesthésie à partir de janvier 2012, pour finalement mettre fin à la castration chirurgicale à partir de janvier 2018. La Commission a salué cette initiative volontaire. Les porcs faisant partie des filières de qualité (indications géographiques, produits traditionnels...) ne sont pas soumis à cette règle.

En attendant, quatre types de traitement existent :

- Castration des porcelets (de moins de 7 jours) sans anesthésie
- Castration des porcelets (de moins de 7 jours) avec anesthésie
- L'immunocastration : l'utilisation d'un vaccin (deux injections à intervalle de 28 jours)
- Production de mâles entiers

Le vaccin d'immunocastration existe depuis la fin des années 90. La bibliographie fait état de son utilisation surtout en Australie. Dans l'UE, ce vaccin Improvac est enregistré depuis 2009 en Europe et disponible maintenant en Amérique du nord (USA et Canada) et du sud (Brésil).

appliquent une appréciation à plusieurs degrés (5 niveaux).

Adaptation du prix du porc

A l'automne 2013, les entreprises allemandes d'abattage paient un bonus de 1,50 € pour les « porcs bien-être » (entiers). Début 2014, ces entreprises se plaignent des difficultés de commercialisation et modifient leurs grilles de paiement à la baisse. Tönnies a supprimé le bonus (en vigueur depuis octobre 2012) de 1 € pour les porcs provenant des lignes génétiques qui génèrent moins de risque d'odeur. Selon l'organisation de défense des intérêts des producteurs de porcs, ISN, les mâles entiers peuvent subir une pénalité de 10 € par animal par rapport au prix du porc standard.

Au Danemark, pour couvrir les frais d'analyse et de tri, un producteur qui livre un mâle entier se voit appliquer une déduction de 25 DKK (3,35 €) sur le paiement de ses porcs. En outre, si le taux de Scatol en gras dorsal est au-dessus de 0,25 ppm, une déduction supplémentaire de 2 DKK par kg (0,27 €) est appliquée. Il n'y a pas de différence de paiement entre un porc castré et un porc immunocastré.

En Espagne, les entreprises n'appliquent aucune différence de prix entre les porcs castrés et les mâles entiers.

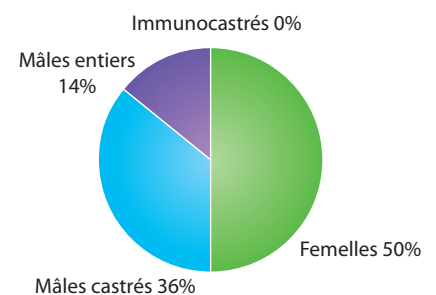
A priori, aux Pays-Bas, le prix du porc est le même pour les porcs castrés et les mâles entiers. Mais, les porcs correspondent à des concepts de commercialisation traités directement avec la distribution. Dans certains cas, les frais d'ana-

lyse « human nose » sont à la charge des producteurs, mais il est considéré qu'ils sont compensés par le gain obtenu par le meilleur indice de consommation.

Vion, premier abatteur des Pays-Bas, freine ses approvisionnements en mâles entiers depuis 2013, car il rencontre des difficultés de commercialisation de cette viande sur les marchés à l'export. Van Rooi Meat, deuxième abatteur du pays et Compaxo appliquent une réduction « mâles entiers » générique de 3 € par porc, estimant l'avantage donné aux producteurs par le meilleur indice de consommation supérieur à 5 €.

En fonction de la demande des différents marchés, s'orientent-on vers une nouvelle segmentation du marché selon le genre sexuelle : femelles, mâles castrés et mâles entiers, immunocastrés ?

Figure 1 : Répartition des porcs abattus en Europe en 2014



En 2014, 14 % des porcs abattus en Europe étaient des mâles entiers.

Jan Peter VAN FERNEIJ
jan-peter.vanfernej@ifip.asso.fr

Patrick CHEVILLON
partick.chevillon@ifip.asso.fr
IFIP - Institut du porc